



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 62330

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses déclarations à Lille, le 9 février 2001, tendant à renforcer la recherche dans la région Nord - Pas-de-Calais, qui « n'arrive qu'en huitième position en nombre de chercheurs publics », demande à M. le ministre de la recherche de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à la création d'un centre d'expertise dans le domaine de la sécurité routière, créé à Valenciennes sur le site du Mont-Houy.

Texte de la réponse

La région Nord-Pas-de-Calais possède une compétence reconnue dans le domaine des transports terrestres, qu'il s'agisse de recherche publique ou d'installations industrielles. Pour accompagner cette importante activité industrielle, un Groupement régional pour la recherche dans les transports (GRRT) structure, depuis 1993, l'activité de recherche. Le groupement fédère aujourd'hui plus de deux cents personnes appartenant à une vingtaine de laboratoires. Le GRRT a permis, en quinze ans, d'augmenter d'un facteur dix le potentiel de recherche dans ce secteur. Plus généralement, le ministre de la recherche, attentif au potentiel de recherche et développement de la région Nord-Pas-de-Calais et du bien-fondé de son renforcement, a annoncé, le 9 février 2001, les actions qu'il entend mener autour de trois projets prioritaires : les sciences et technologies de l'information et de la communication ; les recherches à l'interface physique-biologie ; la sécurité des transports terrestres. Ce dernier thème comporte trois volets : sécurité ferroviaire, sécurité routière et techniques de positionnement satellitaire. Le centre d'expertise, créé à Valenciennes sur le site du Mont-Houy, regroupe sécurité ferroviaire et sécurité routière. La réalisation de ce projet a été confiée à M. Guy Joignaux, directeur délégué du centre INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité) de Lille et M. Patrick Millot, directeur adjoint du LAMIH (Laboratoire d'automatique et de mécanique industrielles et humaines) de Valenciennes. L'objectif du centre d'expertise est de doter la région d'un pôle d'excellence en sécurité des transports, routière mais également ferroviaire, confortant la position nationale et internationale de l'université de Valenciennes dans ces domaines. Son action sera menée en cohérence avec les actions nationales de l'INRETS et s'adossera aux laboratoires de recherche des organismes et des universités présentés en région. Le centre d'expertise réalisera des études et recherches sur les thématiques scientifiques suivantes : sécurité passive, conception des structures, dynamique et collision, contrôle non destructif, freinage, incendie ; sécurité active, instrumentation, supervision, maintenance et sûreté de fonctionnement, fiabilité des interfaces homme-machine, gestion des réseaux de transport. La réalisation du centre d'expertise en sécurité des transports s'étalera sur la période 2001-2006. L'année 2001 est essentiellement consacrée à la définition précise du contenu du dossier scientifique par le comité de pilotage du projet, ainsi qu'à la mise en place d'un comité scientifique international. Pour mener à bien cette action sur la sécurité des transports, 42 millions de francs lui seront consacrés : 38 % au titre des investissements ; 20 % au titre du fonctionnement ; 43 % au titre de la masse salariale. L'engagement de l'Etat est de 27 millions de francs. Le ministère de la recherche a affecté une première dotation de 4,4 millions en avril 2001. Les moyens humains nécessaires à la réalisation de ce projet sont estimés à quatorze créations d'emplois budgétaires. Ces créations se répartissent de la manière suivante :

six chercheurs et deux ingénieurs recrutés par les organismes concernés et six enseignants chercheurs affectés à l'université.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62330

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3490

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5364